



Associations Temporaires d'Enfants Citoyens

PRÉSENTATION

S'associer, à quoi ça sert ?

Nous avons tous des rêves, des projets qu'on a envie de partager avec des amis, des camarades.

Mais en tant qu'enfant, on se dit qu'on ne sera peut-être pas écouté ou entendu par les adultes.

Les ATEC permettent de se regrouper entre enfants pour faire un projet. Les décisions sont prises entre enfants. Un adulte est présent (référent) pour aider à l'organisation, mais ne décide pas à la place des enfants.

Les ATEC, ce sont :

- **Des espaces de réflexion** : où les enfants se demandent ce qu'ils veulent faire ;
- **Des espaces d'expression** : où les enfants ont la parole, débattent, discutent ;
- **Des espaces de décision** : où les enfants choisissent comment mener leur projet ;
- **Des espaces citoyens** : où les enfants s'impliquent dans la vie de leur quartier, leur école, leur département...!

QUELLES SONT LES ÉTAPES DE LA CRÉATION D'UNE ATEC ?



L'envie de plusieurs enfants de faire quelque chose ensemble.

Décision de créer une association d'enfants



Les enfants choisissent un adulte référent.
Il a pour rôle de les aider dans leur démarche.
Il les accompagne et ne décide pas à leur place.



Les enfants décident du fonctionnement de l'ATEC

(écriture des statuts)



Création de l'ATEC :

Les enfants présentent leur projet associatif à un public enfant/adulte lors d'une réunion (appelée Assemblée Générale de Constitution)

Labellisation par les Francas lors de cette assemblée.



Déroulé du projet



Présentation publique des actions de l'ATEC



Fin de l'action

Dissolution de l'ATEC :

Les enfants font le bilan de leur projet et de leur expérience associative en invitant enfant et adultes ayant participé de près ou de loin à leur ATEC

Questions pratiques

A qui s'adresse les ATEC ?

A tout enfant de moins de 18 ans.

A partir de quel âge peut-on fonder une ATEC ?

Dès que les enfants en expriment l'envie !

Combien de personnes minimum doivent constituer une ATEC ?

Une association (d'enfants ou non) doit être constituée d'au moins 2 personnes.

Combien de temps peut durer une ATEC ?

Une ATEC n'a pas de durée limitée. Il est néanmoins conseillé de limiter à 1 an la durée de l'ATEC, quitte à la renouveler.

Lexique

Bureau : Il décide de comment mettre en œuvre le projet.

Il est composé généralement : d'un président, d'un secrétaire et d'un trésorier.

Président : C'est lui qui est garant du fonctionnement de l'ATEC. Il est le représentant officiel de l'ATEC.

Secrétaire : Son rôle est d'assurer la communication entre les membres de l'ATEC, notamment les décisions prises par le Bureau.

Trésorier : Son rôle est de veiller et de gérer les aspects matériels et financiers (si nécessaire !) de l'ATEC.



Charte des ATEC

L'ATEC

- Son but est de permettre aux enfants qui en ont la volonté commune d'agir sur la vie quotidienne de la cité pour l'améliorer.
- Sa durée est limitée. L'ATEC est officielle dès la signature de la présente charte (lors de l'assemblée Générale de Constitution), par tous les membres du Bureau, l'accompagnateur et un représentant des Francas qui labellisera (validera) l'ATEC.
Elle s'achève à l'issue de son Assemblée Générale de Dissolution.
- Sa représentation officielle est accomplie par le Bureau, composé au minimum de 2 enfants : un président, un secrétaire, un trésorier.
- Son accompagnement est effectué par un adulte, de son ouverture à sa dissolution
- Sa valorisation est exécutée par la présentation publique des résultats des travaux de l'ATEC

NOUS, ENFANTS MEMBRES FONDATEURS DE L'ATEC

- Nous souhaitons nous engager dans une Association Temporaire d'Enfants Citoyens
- Nous affirmons que l'exercice du droit d'association nous permet de construire et d'agir de façon positive dans la cité
- Nous demandons l'application de l'Article 15 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant sur le droit d'association :

« **ARTICLE 15** : *Les Etats reconnaissent les droits à l'enfant à la liberté d'association et de réunion pacifique.* »

MOI, L'ACCOMPAGNATEUR

- Je partage l'idée de l'association
- Je suis volontaire pour être le correspondant de l'association avec les Francas
- J'accepte de prendre la responsabilité du groupe au nom des Francas
- Je m'engage à accompagner les travaux de l'ATEC de son ouverture à sa dissolution si j'y suis sollicité

NOUS, LES FRANCAS

Nous nous engageons à apporter :

- De l'information régulière sur les actions de toutes les ATEC du département
- Un soutien à l'animation des travaux de l'ATEC
- Un soutien à l'organisation de la présentation publique des résultats des travaux
- Une assurance « responsabilité civile » pour les membres de l'ATEC
- Une aide de gestion et de transaction financière si nous en sommes sollicités
- Un accompagnement auprès de l'adulte accompagnateur de l'ATEC.

Nous nous engageons également à diffuser la contribution (la participation) des enfants, jeunes, et adultes à la promotion (mise en valeur) des associations de mineurs.

Charte signée le :

A :

Membres du Bureau :

L'Accompagnateur :

Pour les
Francas;

